



Administration centrale
Services déconcentrés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

Enseignement agricole public
Enseignement Technique
Enseignement Supérieur et Recherche
Agronomique, Agroalimentaire et Vétérinaire

INFORMATION CFDT

CTM « BUDGET » DU 28 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le ministre,

Pour la CFDT, ce projet de budget, en augmentation et globalement sans baisse d'effectif annoncée par rapport à 2016, serait « presque » une bonne surprise... s'il n'y avait pas les effets négatifs qui pèsent de façon de plus en plus insupportable sur les agents de votre ministère :

1 - La baisse régulière des effectifs du BOP 215 avec des SEA à l'agonie...

Nous souhaitons devant vous réaffirmer, comme nous l'avons déjà fait dans le cadre du CTM, qu'il existe un problème structurel grave d'articulation entre les différents acteurs administration centrale, services déconcentrés, autorités de gestion, ASP et FAM.

Rien ne pourra véritablement s'améliorer pour les agents sans une mise à plat de tous les dysfonctionnements : en terme de chaîne hiérarchique, de procédures, de répartitions des tâches, de gestion des ressources humaines et sans oublier la gestion des compétences et des moyens en ETP permanents à la hauteur des enjeux... l'explosion des moyens d'ajustement, avec 605 ETPT prévus en 2017 essentiellement pour les DDT en témoigne !

Dans cette période de crise, un travail de fond doit être engagé dès maintenant pour mettre fin le plus rapidement possible aux causes profondes de cette situation qui est devenue permanente depuis plus de 2 ans.

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr
SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 56 41 51 45 – sgen-cfdt@educagri.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites
cfdt-agriculture.fr et sgen-cfdt.org

En conséquence, nous vous demandons de redonner de l'espoir et de la visibilité pour les agents :

- en organisant un véritable **audit externe approfondi** par un cabinet indépendant, sur le fonctionnement des services en intra-services et en inter-services incluant l'ASP et FAM.
- en constituant d'un **réseau d'expertise** au sens de la circulaire « parcours professionnel » composé d'agents expérimentés spécialistes en économie et politique agricole.
- en menant une **réflexion approfondie GRH-GEPEC** afin de mieux gérer nos compétences internes et de rendre plus attractif, pour des agents expérimentés, les postes en administration centrale.

Il est essentiel, Monsieur le ministre, de montrer aux agents qu'un travail de fond est engagé.

La secrétaire générale admet une réduction nette de 180 ETP sur le programme 215 repartis comme suit : -70 en DRAAF, -75 en département, -30 ETP en administration centrale et -5 en outre mer. A noter que la baisse de 75 ETP en département ne devrait pas ou peu toucher les SEA dont les moyens restent prioritaires.

En outre, les moyens d'ajustement généralement à hauteur de 355 ETP par an ont déjà été augmentés en 2016 et seront portés à 605 ETP en 2017.

Le renforcement des moyens reste important mais inférieur à l'effort 2016 considérant que la situation en SEA devrait être moins tendue. Les dérogations à la règle des contrats limités en durée à 2 mois ont été assouplies en 2016 et devraient également l'être en 2017.

Le réseau des IGAPS restera en alerte sur la situation des SEA.

La secrétaire générale n'est pas opposée à l'idée d'organiser un audit mais préfère attendre la fin de l'année.

Concernant le réseau d'expertise, la secrétaire générale retient l'idée qui lui paraît bonne et demande au SRH de mener, en collaboration avec la DGPE, une réflexion sur la mise en place de ce réseau avant la fin de l'année.

La DGPE propose d'organiser un bilan partagé entre tous les structures impliquées afin de tirer tous les enseignements des difficultés rencontrées depuis 2014. Par ailleurs, elle indique être favorable à la constitution d'un réseau d'expertise.

2 - La baisse régulière des effectifs du BOP 215 impacte également les DRAAF et particulièrement celles qui viennent de fusionner.

Rien n'est envisagé concernant l'impact de ces élargissements territoriaux sur les missions support, sur la façon d'exercer les missions, ni sur la reconnaissance de la complexité et la nécessaire valorisation des agents au travers de leurs parcours professionnels et de leur régime indemnitaire.

A titre d'exemple, il n'est même pas possible de reconsidérer le classement/cotation des postes tenant compte de l'augmentation significative de leur nouveau périmètre d'intervention. Cela est particulièrement sensible dans les régions XXL.

Dans cette période de reconstruction, il est essentiel de prendre le temps de re-balayer nos missions en définissant les priorités dans chaque nouvelle DRAAF pour s'adapter au nouveau périmètre d'intervention car nous ne pourrions plus assurer la même présence sur le terrain, auprès de nos partenaires, de l'Etat et des professionnels.

Nous vous demandons de donner une impulsion dans ce sens. Une synthèse des travaux menés pourrait être présentée au Comité central des DRAAF et permettre une harmonisation des pratiques.

Nous souhaitons également vous rappeler le manque chronique de moyens humains dans les directions générales d'administration centrale et particulièrement à la DGAL avec de plus en plus d'agents en souffrance.

La secrétaire générale n'a pas souhaité imposer un nouveau plan stratégique dans les nouvelles directions régionales. Elle souhaite leur laisser un peu de temps pour que les équipes prennent leurs marques dans cette nouvelle configuration. Cependant, elle est consciente que ce travail devra être fait sans trop tarder.

3 - Enseignement technique et supérieur

Dans l'enseignement, si nous reconnaissons le redressement en ETP dans l'enseignement technique et supérieur, il ne faut pas oublier les différentes catégories de contractuels (ACEN, ACB, et du SUP) pour lesquels le ministre doit être le garant de l'harmonisation et de l'équité pour leurs conditions d'emplois et leur rémunération dans l'ensemble des établissements.

Pour le DGER et la conseillère « éducation » du ministre, le sujet des contractuels est un point d'attention majeur.

Un groupe de travail a été constitué. Il est chargé de revoir le protocole pour la gestion des personnels contractuels sur budget datant de 1998.

En outre, concernant la déprécarisation, le ministre a annoncé 500 postes ouverts pour l'ensemble du ministère entre le dernier trimestre 2016 et l'année 2017 s'ajoutant aux 1800 titularisations déjà réalisées.

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 56 41 51 45– sgen-cfdt@educagri.fr

4 - Programme 206

Nous reconnaissons votre effort sur le programme 206 dont les effectifs sont repartis à la hausse mais ils restent insuffisants en regard des enjeux, notamment pour donner suite aux préconisations de l'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage... très claires sur le renforcement indispensable des effectifs !

L'administration précise qu'il existe des difficultés de recrutement en abattoirs de volailles dans certains départements et indique qu'il est préférable de procéder à des recrutements limités mais réguliers dans le temps.

La déprécarisation des contractuels en abattoirs est un dossier majeur. Plusieurs voies de déprécarisation ont déjà été offertes et le ministère entend poursuivre cet effort notamment pour les agents encore en situation de précarité.

5 - Etablissements publics... encore des efforts de rationalisation demandés

Les établissements publics ont déjà du mal à fonctionner...avec des plafonds d'emplois très contraints.

Des réductions sont elles encore possibles à missions constantes voire en augmentation comme à l'Anses

La secrétaire générale reconnaît une situation particulièrement difficile pour les agents de l'IFCE. Elle indique que les moyens déployés pour accompagner les personnels ont été importants et ont permis de faciliter les mobilités et de reconnaître les compétences via le plan de requalification.

(Voir le tableau page 33 du document PLF 2017 ci-dessous)

6 – Déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents en services déconcentrés

Nous vous avons déjà interpellé lors de la révision de la charte de déconcentration en 2015, sur les risques de « préfectoralisation ». Pas à pas, de façon méthodique tout s'organise pour qu'à échéance très proche, les DRAAF comme les DDI, soient bientôt gérées par les services de préfecture. Le transfert des budgets de fonctionnement des DRAAF sur le BOP 333 va également dans ce sens... C'est un choix politique, autant nous dire clairement l'objectif final.

Aucun élément de réponse apporté par l'administration